

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2018

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Isabelle AUBIAN (pouvoir donné à Monique MATHIS), Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Pierrette MARTEAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER)

Date de la convocation : 29/05/2018

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 27 mars 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Subventions 2018

Délibération n°25/2018

Sur la base des demandes reçues en mairie et comparativement aux années précédentes Monsieur le Maire propose les subventions annuelles suivantes :

• Association des paralysés de France.....	90 €
• Association Gymnastes de l'Egray.....	300 €
• Comité des Fêtes.....	1 500 €
• Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE.....	1 500 €
• Radio Gâtine.....	480 €
• UDAF.....	120 €
• Tennis club Champdeniers.....	30 €
• Val d'Egray Hand Ball.....	130 €
• AICM.....	350 €
• Collège de Champdeniers.....	350 €
• Les amis de la bibliothèque.....	840 €

• **Subvention exceptionnelle Activ'assos : 30 ans des boucles de l'Egray** **2500 €**

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des subventions 2018 ci-dessus.**

b) Salle culturelle

Délibération n°26/2018

Dans le cadre des travaux de la salle culturelle et plus particulièrement pour la protection incendie, Monsieur le Maire propose de valider les 2 devis de l'entreprise VIAUD : élaboration du plan d'évacuation, fourniture des extincteurs et documents annexes, nécessaires à son fonctionnement. Pour un montant de 394.74 € TTC et 506.76 € TTC, soit un total de 901.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• **De valider les 2 devis de l'entreprise VIAUD d'ECHIRE pour un montant de 901.50 € TTC.**

c) ID79

Délibération n°27/2018

Le Conseil Départemental des Deux Sèvres vient de créer un nouveau service d'ingénierie. Celui-ci a vocation à porter assistance administrative, financière, juridique et technique à ses adhérents. Elle vise à faciliter le montage, le lancement et la réussite de projets par un accompagnement technique global. Pour cela elle s'appuie sur les compétences des services départementaux mais aussi sur le savoir-faire de services

partenaires tels que : Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), l'Agence de Développement Touristique (ADT), l'Association des Maires (ADM) etc...

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service et précise que la cotisation acquittée au titre du CAUE sera défalquée de la cotisation appelée au titre de l'ID79.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'adhésion au service ID79 du département des Deux-Sèvres pour un montant annuel de 400 €.**

d) Les Fichères

Délibération n°28/2018

Dans le cadre de la défense incendie, la mise en place d'une citerne souple, au lieu-dit Les FICHÈRES s'impose. Cette installation a vocation à couvrir à la fois la partie située sur le territoire communal que la partie située sur le territoire de la commune de COURS.

Il a été décidé conjointement avec la commune de COURS que les coûts nécessaires à l'installation de cette défense incendie seraient partagés à part égale entre les 2 communes. La commune de GERMOND-ROUVRE assurera le paiement des factures auprès des fournisseurs et établira un titre de recettes correspondant à la moitié de ces frais à l'attention de la commune de COURS. Ainsi la commune de COURS établira un mandat au bénéfice de la commune de GERMOND-ROUVRE.

Il convient de retenir les entreprises de travaux, de fournitures, de géomètre et l'acquisition du terrain.

Des devis ont été sollicités :

- TRAVAUX REALISATION DE LA PLATE FORME :	GENEIX et BONNEAU
- FOURNITURE DE LA CITERNE :	CITERNEO et SOFAREB
- GEOMETRE :	GEO3D et SIT&A CONSEIL
- PARCELLE 150 m ² (frais notariés) :	Estimation de Me MARTIN : 325 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

e) De valider le plan de financement ci-dessous :

DEFENSE INCENDIE LES FICHÈRES	
TRAVAUX TERRASSEMENT	
Entreprise GENEIX de GERMOND-ROUVRE	5545,93
FOURNITURE CITERNE	
Entreprise CITERNEO D'AMBOISE	2301,24
GEOMETRE	
Cabinet SIT&A CONSEIL de NIORT	882,48
FRAIS NOTARIES	
Me MARTIN	325
TOTAL OPERATION :	9054,65
MONTANT DE LA RESTITUTION PAR LA COMMUNE DE COURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE	4527,32

f) Travaux local du comité des Fêtes

Délibération n°23/2018

Dans le cadre de la mise à disposition d'un local à l'attention du Comité des Fêtes, des travaux en régie de pour la réhabilitation de cet espace sont en cours. Pour la partie électrique, Monsieur le Maire propose de faire intervenir un professionnel. Deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises :

GIRAUD ELEC de Germond-Rouvre	: 2856.70 € TTC
MGECL de Fressines	: 2756.40 € TTC

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De retenir l'entreprise MGELEC pour un montant de 2756.40 € TTC**

g) Autorisations d'absence exceptionnelles

Délibération 24/2018

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mars dernier, Monsieur le Maire propose de valider les autorisations d'absence exceptionnelles ci-dessous pour les agents communaux :

Autorisations d'absence pour évènements familiaux

Motifs d'absence	Nombre de jours
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables
Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-soeur	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption au foyer de l'agent	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement*
Maladie très grave du conjoint, du partenaire pacsé ou concubin, d'un enfant, des parents et beaux-parents	3 jours ouvrables
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Décès du conjoint, du partenaire pacsé, du concubin, d'un enfant des parents ou beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Soins à un enfant malade de moins de 16 ans (ou sans limite d'âge pour les enfants handicapés)	1 fois les obligations hebdomadaires de service de l'agent concerné + 1 jour**

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De valider les autorisations d'absence pour évènements familiaux ci-dessus**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire expose les dernières décisions prises lors du conseil d'agglomération. Le Conseil d'Agglomération a voté des taux de taxes identiques à ceux de l'an dernier. Il a été question de la location de vélos électriques, de zones de développement économique avec vente de parcelles.

b) Réseau Développement Durable

Emilie CLOCHARD informe de la prochaine réunion du réseau développement durable, jeudi 26 avril 2018.

c) Commission aménagement

Emilie CLOCHARD présente le compte rendu de la dernière commission aménagement :

Aménagement stade Rouvre

Il est proposé à la commission de débattre autour de l'idée de réaliser l'aménagement du stade, en régie. Cependant ce projet peut faire l'objet de demande de subventions. Les deux projets actuels, lotissement des Fougères, et la salle culturelle se terminant en 2019, à voir ensuite s'il est possible de lancer ce projet.

L'idée de faire des aménagements sur une petite partie du terrain, afin de permettre aux familles et aux professionnelles de la petite enfance, de se rendre sur place et d'investir les lieux, en attendant la réalisation complète du projet, est développée. Ces aménagements devront être non définitifs. L'étude doit se poursuivre.

Aire de pique-nique

Les membres de la commission proposent l'achat de tables de pique-nique avec bancs PMR.

Un devis a été fait. Cet achat pourrait être envisagé pour la fin de l'année.

Des achats de poubelles sont à l'étude également.

Journée Binette

Lors de nos précédentes rencontres, nous avons proposé d'organiser une journée binette. L'objectif de cette journée est de créer un moment de partage, d'échanges et de rencontres autour du désherbage. C'est l'occasion également d'informer sur les techniques alternatives aux pesticides pour désherber nos terrains. Cette animation aura lieu le samedi 26 mai de 11h à 12h au terrain de pétanque de La Barre.

Animation Marchés

Pendant les marchés d'Avril et de Mai, il y aura :

- la présence du stand Terre Saine, avec distribution de graines.

- Disco-soupe en mai avec le CSC du Val d'Egray (et non en juin comme annoncé).

En juin, il y aura une animation autour du programme « mon village se ressource », une exposition et un bar à eau.

d) Syndicat des Eaux du Centre Ouest

Le conseil syndical s'est réuni le 28 mars dernier. Monique MATHIS expose le compte rendu.

Le Président a rendu compte de l'avancement des discussions avec la CAN après rencontre en préfecture; 2 autres sont prévues pour évoquer la gouvernance du SECO (chaque entité serait représentée par tiers).

Il a été voté un retrait partiel de la délibération du 22 novembre 2017 à la demande de la préfecture

La délibération prise portait sur 3 points :

1. accepter le transfert de la compétence production du SMEG au SECO;
2. modifier l'article 7 des statuts pour permettre aux communes concernées de la CCVG de se retirer du SECO pour l'assainissement ;
3. modifier l'article 8 des statuts pour adapter les règles de représentation des membres au prochain renouvellement des élus municipaux et conseils communautaires. Le recours gracieux de la préfecture vise les 2 derniers. De plus, le transfert de la compétence production du SMEG est effectif depuis la délibération prise par lui le 13 mars 1990, confirmée le 17 novembre 2017. Afin d'accéder au recours de la préfecture et reprendre la procédure de modification statutaire dans un contexte plus apaisé, il est proposé le retrait des points 2 et 3 de la délibération du 22 novembre 2017.

Vote des comptes administratifs 2017

Pour chaque budget, Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical les comptes administratifs 2017, excédentaires, qui sont approuvés ensuite hors sa présence.

Approbation des comptes de gestion 2017

Le Conseil syndical adopte aussi les comptes de gestion 2017, conformes aux comptes administratifs.

Clé de répartition des charges du budget général

Pour 2018, 4 budgets seront établis : budget général (budget principal), budgets production, distribution et assainissement (budgets annexes). Le premier supporte l'ensemble des charges de personnel ainsi que les charges communes ; les recettes sont constituées uniquement par les participations versées par les budgets annexes, les seuls à disposer de recettes propres (ventes d'eau, redevances, travaux, ...). Afin de fixer le niveau de contribution de chaque budget annexe au budget général, on affecte au réel la majeure partie des charges, selon une clé de répartition basée sur le nombre de compteurs comptabilisés, mise à jour chaque année. Pour 2018, le nombre de compteurs est de : 523 pour Germond-Rouvre.

Vote des tarifs 2018

Les tarifs d'eau (production et distribution) ont été examinés : compte tenu des investissements prévus en 2018 et des opérations ultérieures, des besoins continus en renouvellement de réseau, la proposition consiste à répercuter un taux proche de l'inflation soit ~1% (1% du tarif de la Production engendre une hausse automatique des dépenses du budget Distribution de ~ 0,5 %/ achat d'eau). Il est donc proposé d'appliquer + 1% sur les tarifs Production et + 1,5 % sur les tarifs Distribution.

Vote des budgets primitifs 2018

Pour l'année 2018, 4 budgets seront établis, Général, Production, Distribution et Assainissement. Les prévisions d'engagement pour l'exercice sont présentées pour chaque budget, investissement et fonctionnement). Les principales opérations d'investissement sont également détaillées. Les budgets Production et Distribution prennent en compte les décisions du 6 décembre 2017 (rattachement des charges et produits excédant 40 000 €, la déclaration de stocks) ainsi que les propositions d'affectation des résultats 2017.

Le contrôle des poteaux incendie est prévu.

e) Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER indique que le SIAH a recruté une nouvelle technicienne.

f) Règlement intérieur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place d'un règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail. Le règlement a été validé par le comité technique le 27 mars dernier et présenté aux agents communaux le 19 avril. Il est consultable en mairie.

g) Suivi de chantier

SALLE DES FETES

La salle est prête à accueillir le festival « Tous en scène ». La commission de sécurité a validé son fonctionnement à titre temporaire.



Lotissement de La Fougère

Les travaux progressent normalement. Monsieur le Maire indique que plusieurs petits problèmes liés au stationnement et aux entrées des habitations ont été solutionnés après échanges avec les riverains. Même si les travaux occasionnent quelques désagréments, les dysfonctionnements semblent se régler au fur et à mesure des avancées du chantier.

Daniel SORAIN fait état d'une pétition que la mairie aurait reçue et dont il partage le point de vue. Son contenu précise les problèmes liés au stationnement, l'entretien important de la végétation après plantations par les agents communaux, etc...

Monsieur le Maire répond qu'il a bien eu connaissance de cette pétition. Il a reçu, à ce sujet, les administrés à l'origine de la démarche et depuis les problèmes ont été résolus, après échanges et concertation au cours des visites de chantier hebdomadaires. Un courrier explicatif a été adressé à l'ensemble des résidents afin de rappeler la démarche mise en œuvre pour l'élaboration de ce projet, notamment la concertation avec les habitants. Il rappelle les grands axes du projet qui sont à la fois esthétiques et fonctionnels : La sécurisation de la circulation automobile, le partage des voiries, l'enfouissement des réseaux, la création d'espaces verts destinés à absorber sur place autant que faire se peut le traitement des eaux pluviales.

Stephane PELLETIER précise que le cabinet d'architecte a su être à l'écoute des habitants pour en retirer un intérêt général.

Daniel SORAIN évoque également les problèmes de fossés et de saleté route de Ternanteuil.

4/ Questions Diverses

Soirée Disco Soupe du Comité des Fêtes prévue le 8 juin prochain.

Fin du Conseil Municipal à 20h20.

Date du prochain Conseil Municipal : Mardi 29/05/18